

LE SERVICE DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES EST LÀ POUR VOUS AIDER

Le Service du Défenseur des Contribuables (*Taxpayer Advocate Service* ou *TAS*, sigle en anglais) est votre voix au sein de l'*IRS*. Notre tâche est de nous assurer que chaque contribuable est traité équitablement et qu'il connaît et comprend ses droits. Nous pouvons vous faire bénéficier gratuitement de l'aide personnalisée d'un représentant des contribuables.

QUE PUIS-JE ATTENDRE DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES QUI ME REPRÉSENTE ?

Le service d'aide aux contribuables peut vous aider à démêler des problèmes fiscaux parfois déroutants que vous n'avez pas été en mesure de régler seul. Si vous pouvez bénéficier de nos services, un représentant des contribuables vous sera assigné pour se faire l'intermédiaire en votre nom, auprès de l'*IRS*, à toutes les étapes. Votre représentant est là pour vous écouter, vous aider à comprendre ce qui doit être entrepris et rester à vos côtés jusqu'à ce que vos problèmes soient résolus.

LE PIRE QUE VOUS PUISSIEZ FAIRE, C'EST NE RIEN FAIRE !



QUAND NOUS CONSULTER

Essayez d'abord de résoudre votre problème par vous-même, mais si cela ne vous est pas possible, contactez-nous. Vous avez droit à l'aide du **TAS** si :

- en raison de votre problème avec l'**IRS**, vous, votre famille ou votre commerce ou entreprise êtes confrontés à des difficultés financières.,
- vous (ou votre commerce ou entreprise) êtes confronté à une action imminente contre vous.
- vous avez tenté, à de nombreuses reprises, de contacter l'**IRS** mais vous n'avez pas reçu de réponse ou on ne vous a pas répondu dans les délais prévus.

Nous ferons tout notre possible pour résoudre votre problème et nous resterons à votre disposition pendant toutes vos démarches. En outre, nos services sont toujours gratuits.

COMMENT CONTACTER UN DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES

Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone du défenseur des contribuables de votre localité sur notre site web : www.irs.gov/advocate. Vous pouvez également :

- appeler notre numéro gratuit au **1-877-777-4778**.
- déposer le Formulaire 911, **Request for Taxpayer Advocate Service Assistance (And Application for Taxpayer Assistance Order)** (Demande d'assistance du **TAS** (et demande d'aide aux contribuables), en anglais, auprès du Service du Défenseur des Contribuables. Vous pouvez également demander (en personne ou par téléphone) à un employé de l'**IRS** de remplir le formulaire en votre nom.

DE QUELLE AUTRE FAÇON LE SERVICE DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES AIDE-T-IL LES CONTRIBUABLES ?

- **Systemic Advocacy (Défense générale des intérêts ou SA, sigle en anglais) : SA** s'efforce de corriger les plus grosses failles du système qui créent des problèmes aussi bien pour les contribuables que pour les employés de l'**IRS**. Visitez le site web www.irs.gov/advocate et cliquez sur le lien « **Report a Systemic Problem** » (Signaler un problème inhérent au système).
- **Cliniques pour les Personnes à Faibles Revenus (Low Income Taxpayer Clinics ou LITC, sigle en anglais) :** Certains services d'assistance juridique (cliniques) proposent une représentation professionnelle pour les contribuables qui doivent résoudre un problème fiscal et dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond. Certains donnent des renseignements sur les droits et responsabilités des contribuables aux personnes dont l'anglais est une seconde langue. Visitez la page **LITC** sur le site web www.irs.gov/advocate ou consultez la Publication 4134, **Low Income Taxpayer Clinic List** (Liste des cliniques destinées aux contribuables à faibles revenus), en anglais.
- **Comité de Défense des Contribuables (TAXPAYER ADVOCACY PANEL ou TAP, sigle en anglais) :** Vous avez des suggestions sur la façon dont l'**IRS** pourrait être amélioré et vous ne savez pas qui contacter ? Le **TAP** est à l'écoute des contribuables, identifie les problèmes auxquels les contribuables sont confrontés et fait des suggestions pour améliorer le service de l'**IRS** et la satisfaction des utilisateurs. N'hésitez pas à vous exprimer ! Visitez le site web www.improveirs.org.

DROITS DES CONTRIBUABLES

En tant que contribuable, vous disposez de droits que doit respecter l'**IRS** à votre égard. Notre guide fiscal, sur le site web www.TaxpayerAdvocate.irs.gov, est une première étape dans la compréhension de vos droits.

Pour plus de renseignements concernant le **TAS**, rendez-nous visite sur **YouTube**, **Facebook** et **Twitter** à www.youtube.com/TASNTA, www.facebook.com/YourVoiceAtIRS et www.twitter.com/YourVoiceAtIRS.



VOTRE VOIX AU SEIN DE L'IRS

